

Monsieur Camille Awada, président
Association canadienne des employés professionnels
350, rue Albert, bureau 1800
Ottawa (Ontario) K1R 1A4

Le 25 octobre 2023

Monsieur,

Le 16 octobre 2023, j'ai eu l'occasion d'assister à l'assemblée générale extraordinaire de l'Association canadienne des employés professionnels (ACEP) qui avait été réclamée par une pétition d'un certain nombre de membres et qui portait sur « les plans de l'ACEP pour contrer l'homophobie et la transphobie et pour mettre en œuvre la résolution du Congrès du travail du Canada demandant des escouades volantes contre la haine ». Vous étiez également présent à cette assemblée, que vous avez présidée et à laquelle une vingtaine de membres ont assisté en personne. Notre syndicat compte plus de 24 000 membres, qui appartiennent tous à la fonction publique fédérale.

Les pétitionnaires nous avaient convoqués à l'assemblée générale en nous parlant de « la montée bien documentée de l'homophobie et de la transphobie organisées ». Selon eux, des membres de l'ACEP « ont fait l'objet d'une forte augmentation des événements haineux, des menaces et de l'intimidation au cours des deux dernières années ». Malheureusement, ils ne nous avaient fourni aucune donnée ni aucune autre précision dans leur pétition.

Avant l'assemblée générale, je m'étais renseigné auprès de la direction de l'ACEP pour en savoir davantage sur « la montée bien documentée » dont les pétitionnaires se plaignaient. J'avais demandé l'information suivante :

- 1) les données recueillies par l'ACEP depuis cinq ans qui démontrent l'augmentation des comportements haineux, des menaces et de l'intimidation ayant lieu au travail, contre les membres de l'ACEP qui font partie de la communauté 2SLGBTQIA+, y compris la méthode employée pour recueillir ces données;
- 2) le nombre d'enquêtes et d'autres démarches menées par l'ACEP depuis cinq ans pour déterminer si un ou plusieurs membres de l'ACEP appartenant à la communauté 2SLGBTQIA+ ont effectivement subi des comportements haineux, des menaces et de l'intimidation au travail en raison de leur appartenance à cette communauté;
- 3) la description des comportements haineux, des menaces et de l'intimidation que des membres de l'ACEP ont subis au travail, le cas échéant, à cause de leur appartenance à la communauté 2SLGBTQIA+, au cours des cinq dernières années;
- 4) le mandat que les pétitionnaires veulent confier aux «équipes volantes», c'est-à-dire les interventions qu'elles feraient pour défendre les membres de l'ACEP qui appartiennent à la communauté 2SLGBTQIA+ et qui sont attaqués au travail en raison de leur appartenance à cette communauté.

Le directeur général de l'ACEP, M. Jean Ouellette, m'a répondu ce qui suit le 4 octobre 2023 :

Votre courriel du 28 septembre m'a été transmis afin que j'y réponde.

En ce qui concerne vos trois premières questions, l'ACEP ne collige pas de données selon les comportements ou gestes que vous avez identifiés.

Quant à votre quatrième question, je vous soumets respectueusement que vous devriez la soumettre aux pétitionnaires.

Cordialement,

Jean Ouellette, directeur général

Association canadienne des employés professionnels

Sachant que l'ACEP n'avait aucune donnée sur les « comportements haineux, les menaces et l'intimidation » que des membres de l'ACEP auraient subis dans leur milieu de travail en raison de leur appartenance à la communauté 2SLGBTQIA+, j'ai écouté attentivement les interventions de plusieurs personnes présentes à l'assemblée générale afin qu'elles éclairent ma lanterne. Aucune donnée n'a été fournie. Vers la fin de l'assemblée générale, je suis allé au micro pour demander davantage d'information et pour donner mon point de vue le plus cordialement qui soit.

J'ai signalé aux militants qu'en ce qui me concerne, je ne tolérerais jamais que des collègues de travail subissent de la discrimination en raison de leur orientation ou de leur identité sexuelle. Évidemment, je tolérerais encore moins que des collègues soient victimes de comportements haineux, de menaces et d'intimidation. Pour avoir été délégué syndical pendant plusieurs années, je sais que toutes les personnes avec lesquelles j'interagis quotidiennement au travail partagent mon point de vue à ce sujet. Je sais aussi que ni eux ni moi n'avons pu observer les comportements dénoncés par les pétitionnaires dans notre milieu de travail, et l'ACEP me dit qu'elle n'a aucune donnée à ce sujet.

Compte tenu des ressources consacrées par l'ACEP à la question, c'est-à-dire l'organisation d'une assemblée générale extraordinaire ainsi que les nombreux courriels que l'ACEP a envoyés depuis quelques années afin de mobiliser les membres pour la défense de la communauté 2SLGBTQIA+, j'aurais voulu connaître l'étendue réelle du problème soulevé par les pétitionnaires. Il est important pour moi d'avoir des données parce qu'en tant que membre de l'ACEP, je suis tenu de payer des cotisations devant servir à défendre les membres dans le cadre de leurs emplois de fonctionnaires fédéraux.

Les membres de l'ACEP sont libres de militer pour diverses causes, de s'associer et de coordonner leur action, mais les ressources de l'ACEP ne sont pas censées servir, par exemple, à organiser des contre-manifestations devant des écoles primaires où aucun membre de l'ACEP ne travaille. Nos membres tiennent à maintenir leurs cotisations aussi basses que possible, ce qui permet à ceux qui le souhaitent de garder plus d'argent pour financer les causes qui leur tiennent à cœur et qui peuvent être très importantes, mais qui n'ont rien à voir avec la défense des intérêts des membres de l'ACEP dans le cadre du travail.

Les militants de la communauté 2SLGBTQIA+ ne seraient sans doute pas heureux de voir leurs cotisations augmenter parce que d'autres membres voudraient puiser dans les coffres de l'ACEP afin de financer des causes allant à l'encontre de ce que préconise la communauté 2SLGBTQIA+. Il en découle qu'ils ne doivent pas, eux non plus, tenter de détourner les ressources de l'ACEP vers des activités qui n'ont rien de syndical.

Lors de l'assemblée générale, nous avons pu entendre un discours du vice-président exécutif du Congrès du travail du Canada, M. Larry Rousseau. Ce discours ainsi que les questions et les observations que les personnes présentes ont adressées à M. Rousseau ont constitué l'essentiel de l'assemblée générale. M. Rousseau a beaucoup parlé des « marches de la haine » et de la nécessité de s'y opposer en tenant des contre-manifestations. Si j'ai bien compris, le rôle des escouades dont parlent les pétitionnaires serait justement de participer aux contre-manifestations.

Selon M. Rousseau, les Canadiens qui s'opposent à une certaine forme de prosélytisme 2SLGBTQIA+ dans les écoles primaires et secondaires sont des gens haineux, ce dont je suis loin d'être convaincu. Vous avez d'ailleurs vous-même fait remarquer à M. Rousseau et aux participants de l'assemblée générale que votre propre famille compte des militants des deux camps et qu'aucun d'entre eux ne cultive la haine, loin de là.

Selon les dires de M. Rousseau, un syndicat comme l'ACEP devrait financer les contre-manifestations et voir à ce que celles qui ont lieu dans la région de la capitale nationale soient chapeautées par une organisation du nom de *Community Solidarity Ottawa* (CSO). Or, il me semble assez évident que ces contre-manifestations sont en fait des provocations. Elles ne correspondent pas à l'idée que je me fais de la démocratie. M. Rousseau lui-même a indiqué que la police avait de la peine à séparer les deux groupes de manifestants. Il s'est plaint qu'elle ne faisait pas un travail adéquat. Un risque d'affrontement et de violence est associé à chaque contre-manifestation.

Alors pourquoi donc faut-il qu'il y ait des contre-manifestations? Est-ce vraiment un droit démocratique que de faire du vacarme pour empêcher les gens de parler, de les traiter de nazis ou de fascistes, de les invectiver et de susciter leur colère lorsqu'ils expriment leur point de vue dans une manifestation? Ne serait-il pas préférable d'organiser simplement des manifestations un autre jour ou à un autre endroit pour exprimer le point de vue contraire? Ne serait-ce pas une bonne façon de prévenir la violence et de faciliter le travail de la police, qui coûte certainement plus cher aux contribuables lorsqu'elle doit déployer des effectifs importants?

La démarche de M. Rousseau et de certains militants me semble être davantage de nature à attiser les tensions sociales qu'à nourrir un débat de société. Ils ne devraient pas mêler notre syndicat à cela, et encore moins lui demander une contribution financière pour organiser des provocations qui sont aux antipodes de l'esprit démocratique devant régner dans notre pays.

Si nos membres sont maltraités au travail, ils peuvent faire appel à notre syndicat pour les défendre. Ils devraient d'ailleurs le faire, et notre syndicat devrait consigner des données à ce sujet pour sensibiliser les membres si jamais les comportements qui peuvent réellement être

qualifiés de haineux, de menaçants ou d'intimidants connaissent une hausse dans nos milieux de travail.

Cependant, il doit être entendu qu'exprimer son désaccord et donner son point de vue n'est pas en soi haineux. Nul n'est obligé d'adhérer aux idées des militants de la communauté 2SLGBTQIA+. Ce qui n'est pas tolérable, c'est que des gens soient punis, menacés, discriminés ou cloués au pilori en raison de leurs idées, peu importe la communauté à laquelle ils appartiennent.

Tous les travailleurs doivent être mis sur un pied d'égalité et jouir de la même considération. Ils doivent recevoir une juste rémunération, pouvoir s'épanouir dans leur milieu de travail et avoir des chances égales de réaliser leurs ambitions. Il revient à notre syndicat de s'en assurer, de concert avec l'employeur. C'est la raison pour laquelle nous payons des cotisations. J'ose espérer que les dirigeants de l'ACEP garderont cela à l'esprit et ne succomberont pas aux pressions destinées à éloigner notre syndicat de sa véritable mission. Dans cette optique, j'aimerais que vous transmettiez la présente aux autres membres du Conseil exécutif national.

Je vous prie, Monsieur Awada, de recevoir mes salutations les meilleures.



Bernard Desgagné
Membre de l'Association canadienne des employés professionnels